



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 3 décembre 2009

Le conseil national témoigne de la bienveillance à l'agriculture

Lors des débats d'aujourd'hui, les membres du Conseil national se sont prononcés en faveur d'un régime laitier ordonné et contre une libéralisation effrénée. Les familles paysannes se réjouissent de ce signal donné par Berne.

Les paysans et les représentants de l'Union suisse des paysans (USP) ont mené ce matin, avant l'ouverture des débats, une petite action destinée à attirer les sympathies en faveur de leurs revendications. Sur les principaux points, les positions de l'USP ont bénéficié d'un soutien. Le Conseil national a souligné les mérites de l'agriculture suisse dans un contexte de réformes et s'est prononcé pour une agriculture de production nationale. Il tient à maintenir le degré d'autosuffisance au moins au niveau actuel. Il s'est en outre montré franchement opposé à une libéralisation à tout crin. Une motion demandant d'exclure l'agriculture des négociations de l'OMC a été rejetée à six voix près. Il s'agit-là d'un signal montrant clairement que toute concession supplémentaire ne saurait être tolérée. Les conseillers nationaux ont exprimé aussi leur scepticisme à l'encontre des négociations en cours avec l'UE en vue d'un accord de libre-échange agricole : 78 ont voté pour une interruption des discussions. L'alternative prônée par l'USP est le développement de la voie bilatérale.

En ce qui concerne le lait, le Conseil fédéral a promis d'accéder à la demande d'octroi de la force obligatoire générale en faveur du modèle de gestion des quantités proposé par l'Interprofession du lait. Cela constitue une condition préalable permettant de relancer le marché laitier. Cette condition pour une gestion des quantités étant remplie et compte tenu des perspectives actuelles sur le marché du lait, il est permis d'espérer que le prix du lait va remonter et que les perspectives des producteurs de lait vont aller en s'améliorant.

Renseignements:

Urs Schneider, directeur-adjoint de l'USP, tél. 079 438 97 17

www.sbv-usp.ch